

Devoir d'information des conseillers

Le Département Assurances de Prométerre est constitué de cinq institutions d'assurances sociales et privées et d'une société de services. Il comprend un service externe de conseillers qui ont pour mission non seulement d'affilier les membres et affiliés de la FRV et de Prométerre, mais aussi d'analyser leurs portefeuilles d'assurance et de le rendre optimal. Dans la mesure du possible, et pour autant que cela soit favorable aux membres, les produits d'assurance du Département Assurances leurs sont proposés. Parmi eux, certains sont le fruit de partenariats avec des compagnies d'assurances privées. Or, selon l'article 45 de la Loi sur la surveillance des assurances, l'assureur a l'obligation de donner, lors du premier contact, des informations au candidat sur son identité et sur les obligations des conseillers. Tel est précisément l'objet de la présente information.

1 Données personnelles concernant votre conseiller lors de votre premier contact avec lui

Nom: _____ Prénom: _____
 N° postal: _____ Localité: _____
 Tél. professionnel: _____ Email: _____

2 Compagnies d'assurances privées avec lesquelles votre conseiller collabore, en dehors des institutions de la FRV

	Compagnies d'assurances	Produits d'assurance	Couvertures d'assurance
FRV	Philos Assurance Maladie SA Mutuel Assurance Maladie SA Avenir Assurance Maladie SA 1920 Martigny « Intermédiaire lié »	Assurance maladie selon la LAMal	Prestations des soins médicaux et d'hospitalisation
	Philos Assurance Maladie SA 1920 Martigny « Intermédiaire lié »	Assurance maladie selon la LAMal	Indemnités journalières
	Groupe Mutuel Assurances GMA SA 1920 Martigny « Intermédiaire lié »	Assurances complémentaires selon la LCA	Prestations des soins médicaux et d'hospitalisation
SAD	Axa Assurances SA 1007 Lausanne « Intermédiaire lié »	Assurance des véhicules à moteur et des machines agricoles	Responsabilité civile, casco partielle, casco complète, assurance des occupants
	Emmental Assurance 3510 Konolfingen « Intermédiaire lié »	AgroPak, VitiPak, Volta, etc	Assurances de choses et responsabilité civile

3 Responsabilité

Les entités concernées répondent des négligences, des fautes ou des renseignements inexacts en liaison avec l'activité de conseil en assurance. Les conseillers ont suivi une formation initiale reconnue en assurances et suivent régulièrement des formations continues. De plus amples informations à cet égard peuvent être obtenues auprès de la Cheffe du service de l'affiliation : Sandrine Humbert 021 966 99 99.

4 Traitement de vos données personnelles

Votre conseiller et la FRV traitent exclusivement les données nécessaires à la conclusion des contrats d'assurance désirés. Nous nous engageons en particulier à assurer leur confidentialité. Vous avez le droit de connaître en tout temps les données personnelles vous concernant dont disposent votre conseiller et la FRV, y compris le but dans lequel elles sont conservées ou traitées. De plus amples informations sont disponibles dans la déclaration relative à la protection des données. Elle peut être consultée sur la plateforme électronique de Prométerre à l'adresse : <https://www.prometerre.ch/lpd> ou remise sur demande.